

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/07/2021

Dossier complet le :

05/07/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0211

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un site de débarquement lié à la pêche professionnelle dans la darse Carteau à Port-Louis-Du-Rhône

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

POLE NAUTISME, MER & DEVELOPPEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Patrice PICON - Directeur

RCS / SIRET

8 1 5 1 5 2 6 8 1 0 0 0 1 2

Forme juridique

Société Publique Locale (SPL)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9) Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales	Installations portuaires pour appontement de bateaux de pêche 9 unités de 8,5 à 12,5 mètres de long
b) Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche	Rubriques IOTA titre 4 : Impacts sur le milieu marin - Rubrique 4.1.2.0 : Travaux d'aménagement et autres ouvrages

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager un quai destiné à l'amarrage de 9 bateaux de pêche dans la darse Carteau :

Aménagements en contact avec le milieu marin :

- Création d'un quai béton sur longrines en béton
- Création de pontons d'amarrage sur pieux

Autres aménagements terrestres prévus dans le cadre du projet :

- Création de 9 cabanes de pêcheur (avec 1 petit espace sanitaire à l'intérieur de chacun), 1 espace de gestion des déchets
- Création 1 voirie, 1 parking (19 places), 1 aire de retournement des véhicules

Le projet ne prévoit pas de travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

Pour faire face au développement accru des activités liées à la mer, la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône a demandé au Pôle Nautisme, Mer & Développement de créer un site de débarquement de produits de la pêche professionnelle dans la darse de Carteau à l'Est du Port Napoléon. Ce projet vise à soutenir les petits de la mer et l'emploi dans les métiers de tradition.

Ce projet a pour but d'aménager la rive Est de la darse pour permettre l'accostage permanent de 9 bateaux de 8,5 à 12,5 m de long. L'aménagement de la darse a aussi pour vocation d'offrir des équipements salubres, autonomes et éco-responsables aux pêcheurs locaux. 1 autre appontement de 10 mètres fait partie du projet à la demande de la DDTM et a pour but de proposer une zone de débarquement libre et ainsi avoir un lieu officiel pour le débarquement à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ce projet a reçu l'avis favorable de la Commission nautique locale, sans aucune réserve

A noter que la rive Ouest de la darse est déjà occupée par des conchyliculteurs. Une darse voisine est aussi exploitée sur ses deux rives par les conchyliculteurs.

La localisation du projet est présentée en Annexe 2.

Le plan de masse du projet est disponible en Annexe 4.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux en contact avec le milieu marin :

Le quai en béton (longueur 93,5 m x largeur 4 m) sera positionné au-dessous des enrochements existants grâce à 2 longrines en béton. Au droit du quai, un ponton (longueur 93,5 m x largeur 2 m) sur 9 pieux permettra l'amarrage des unités et 9 passerelles permettront de faire la liaison entre les hangars, le quai et le ponton (profil des ouvrages en Annexe 5). Un deuxième ponton sur pieux (longueur 10 m x largeur 3 m) sera créé au Nord du quai, afin de permettre un accès libre aux pêcheurs et pour limiter les débarquements clandestins dans d'autres lieux inappropriés.

Autres travaux terrestres :

La parcelle sera terrassée sur environ 3 200 m² à l'aide d'engins de chantier (pelle, chargeuse, bulldozer)

Les travaux consisteront à créer 9 cabanes de pêcheurs et locales = 558 m² (travaux de maçonnerie, électricité, plomberie)

Les voiries, quais et places de parking seront imperméabilisées = 2 630 m²

Les installations seront raccordées en eau potable et électricité.

Les rejets d'eau usée se feront dans le réseau séparatif existant.

Les rejets d'eau pluviales seront rejetés dans la darse (création de caniveaux connectés à un séparateur hydrocarbures)

Planning de réalisation = Automne 2021, durée 12 mois

Budget estimatif des travaux = 1,8 M€

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités dans la darse Carteau ne seront pas modifiées, activités de pêche professionnelle et de conchyliculture.

Chaque pêcheur professionnel aura un petit hangar de 65 m² pour stocker son matériel. Le hangar sera raccordé en eau potable et en électricité. Le bateau du pêcheur sera amarré sur le ponton. Des grues de déchargement seront disponibles à quai pour faciliter les opérations de manutention entre les bateaux et les hangars. Cet ensemble sera dédié à la pêche professionnelle afin d'offrir un lieu moderne, conforme aux dernières normes et éco-responsables.

Un parking et des voies d'accès permettront le stationnement et le passage des véhicules.

La principale modification engendrée par le projet est l'augmentation du trafic terrestre et maritime :

35 % supérieur au trafic existant

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à une procédure administrative d'Autorisation.

Il est cependant soumis à Déclaration (D) au titre du Code de l'Environnement :

- Titre 3, rubrique 3.2.2.0 : 2) Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² et inférieure à 10 000 m² (D)
- Titre 4, rubrique 4.1.2.0 : 2) Montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros (D)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Équipements portuaires : - Quai béton - Pontons sur pieux	93,5 ml x 4 ml 93,5 ml x 2 ml 10 ml x 3 ml
Équipements terrestres : Cabanes des pêcheurs, voiries, parking et aire de retournement	3 200 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Darse de Carteau

Route de Carteau
13230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-
RHÔNE

Parcelle cadastrée D703
Superficie parcelle = 5 882 m²

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 4 ° 5 0 ' 2 4 " E Lat. 4 3 ° 2 2 ' 4 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 4 ° 8 3 ' 9 7 " 75 Lat. 4 3 ° 3 7 ' 8 0 " 93

Point d'arrivée :

Long. 0 4 ° 8 3 ' 9 9 " 28 Lat. 4 3 ° 3 7 ' 7 3 " 34

Communes traversées :

Port-Saint-Louis-Du-Rhône

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans l'emprise de la ZNIEFF Terre de Type 2 "Golfe de Fos Sur mer" (930020226) A 200 m de la ZNIEFF Terre de Type 1 "They de la Gracieuse - They du Roustan" (930012432)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône est classée dans la Loi Littoral du 03/01/1986, type Mer commune riveraine de la mer ou d'un océan. La commune a intégré le périmètre du GPMM dans son extension en 1966.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone humide à été identifiée par ECOVIA en mars 2021. Elle est constituée par l'habitat "Prés salés méditerranéens" (Annexe 6). Le projet a été réajusté de tel sorte que son emprise commune avec la zone humide soit d'environ 180 m ² (détruits ou potentiellement perturbés). Cette emprise concerne l'implantation d'un hangar et d'une place de parking. Elle a été réduite au maximum après application de la séquence ERC (Annexe 8).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté en date du 21 juin 2016 approuvant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône. La darse Carteau est située en zone bleue (aléa modéré) pour le risque inondation et de submersion marine. Cet Arrêté est approuvé depuis le 21 juin 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé à 215 m des ZSC et ZPS "Camargue" (FR9301592 et FR9310019) Projet situé 330 m de la ZSC "Rhône aval" (FR9301590)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Milieu marin : Un diagnostic des biocénoses marines a relevé la présence d'herbiers de zostères à la sortie de darse (non concernée par les aménagements portuaires) (Annexe 7).</p> <p>Milieu terrestre : Le projet a été pensé de manière à avoir un impact négligeable sur la faune et la flore. L'inventaire floristique et faunistique d'ECOVIA démontre que l'enjeu de conservation des habitats est faible à très faible (Annexe 6).</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Projet en dehors des sites Natura 2000 Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à plus de 200 m de la darse :</p> <p>Projet situé à 215 m des ZSC et ZPS "Camargue" (FR9301592 et FR9310019) Projet situé 330 m de la ZSC "Rhône aval" (FR9301590)</p>

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Prés salés méditerranéens : d'après le diagnostic ECOVIA, la superficie de l'habitat dans la zone du projet est de 997 m ² . L'emprise impactée est de 180 m ² (détruits ou potentiellement perturbés). - Communautés méditerranéennes à Graminées subnitrophile : d'après le diagnostic ECOVIA, la superficie de l'habitat dans la zone du projet initial est de 514 m ² . L'emprise impactée est de 100 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La darse Carteau est située en zone bleue (aléa modéré) pour le risque inondation et de submersion marine (Arrêté en date du 21 juin 2016).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui ponctuellement lors de l'amenée et du repli des engins et des installations de chantier. L'exploitation du site de débarquement engendrera une augmentation de 35 % du trafic existant, tant en mer que sur le réseau routier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Oui ponctuellement lors des travaux d'aménagement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui ponctuellement lors des travaux d'aménagement (battage des pieux d'ancrage des pontons)
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eau pluviale du à l'imperméabilisation des sols (voiries et parking). Raccordement à des caniveaux et séparateur hydrocarbure.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déchets générés par les engins de chantier lors des travaux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour but de faire face à l'augmentation des activités liées à la pêche professionnelle. Il va permettre d'offrir un lieu moderne, conforme aux dernières normes et éco-responsable aux exploitants de la darse.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance, aucun projet n'est planifié au moment des travaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En amont des travaux et déjà réalisés :

- Réalisation d'un diagnostic des biocénoses marines et d'un diagnostic faune/flore et zone humide ;
- Adaptation de l'emprise du projet pour préserver les habitats identifiés (Annexe 8):

Projet 1 : Site avec 12 hangars, aire de ramendage des filets et de retournement des véhicules sur une très grande superficie.

Projet 2 : Aire de ramendage supprimée et réduction à 11 box pour limiter l'impact du projet sur les terrains hors de l'emprise.

Projet 3 : Aire de retournement déplacée et création d'un aménagement paysager.

Projet 4 Final : Site avec 9 hangars, suppression de l'aménagement paysager et diminution du parking et de l'emprise du chantier.

- Application de la stratégie Éviter, Réduire, Compenser (ERC) pour limiter la destruction de la zone humide.

Pendant les travaux :

- Suivi de la qualité physico-chimique de l'eau ;
- Mise en place de barrage anti-MES à l'entrée de la darse pour protéger les herbiers de zostères lors du battage de pieux ;
- Application des bonnes pratiques de chantier contre les pollutions accidentelles, les envols de poussières, les fuites de laitance de béton, les déchets...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, compte tenu des principales caractéristiques des travaux :

- Aménagement dans une darse existante et dont l'activité (conchyliculture) est déjà en lien avec le projet ;
- Permis de construire obtenu en date du 24/09/20 (Annexe 9) ;
- Projet éloigné des herbiers de zostère identifiés à la sortie de darse + mise en place de barrage anti-MES ;
- Projet en dehors de l'emprise des sites Natura 2000 ;
- Application de la stratégie ERC pour éviter et réduire la destruction de la zone humide identifiée : Abandon de l'aménagement paysager et diminution du parking et de l'emprise du chantier. Soit un impact sur la zone humide réduit à 180 m² (détruits ou potentiellement perturbés) au lieu des 965 m² initiaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage CERFA n°14734 Annexe 2 : Localisation de la zone du projet 1/25 000(Source IGN) Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation du projet Annexe 4 : Plan de masse du projet n°4 retenu Annexe 5 : Profil des ouvrages Annexe 6 : Diagnostic faune/flore/zone humide (ECOVIA, 2021) Annexe 7 : Diagnostic des biocénoses marines (CISMA, 2020) Annexe 8 : Évolution des emprises des projets 1 à 4 (application de la séquence ERC) Annexe 9 : Accord du permis de construire (24/09/2020) Annexe 10 : Localisation des sites Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

le, 1er juillet 2021

Signature


**PÔLE NAUTISME MER
ET DÉVELOPPEMENT**
Capitainerie Port de Plaisance
quai des commandants Favier
13230 PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE
Tél. : 04 42 86 39 11
Siret : 815 152 681 00012
RCS 2015B00767 Tarascon